

FORMATION INITIALE DIAGNOSTIC AMIANTE Avec Mention

SF-F1014-8ème éd-juil2024

Objectifs

- Acquérir la connaissance de la réglementation Amiante (tout bâtiment y compris IGH, ERP toute catégorie et industriel).
- Connaître les modalités de réalisation d'un diagnostic technique de repérage avant travaux, avant démolition, examen visuel et rédaction d'un rapport avant démolition.
- Avoir les connaissances pour obtenir la certification Amiante avec mention

Les taux de 2023 :

Taux de satisfaction : 97% de satisfaction globale à la formation

Taux de recommandation : 98% des stagiaires ayant suivi la formation nous recommandent

Public Visé

Diagnostiqueurs immobiliers, métiers de l'immobilier et de l'expertise bâtiment, personnes en reconversion professionnelle

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

- Savoir lire et écrire en langue française.
 - Être certifié Amiante sans mention ou présenter une attestation de formation de 21h Amiante sans mention.
- L'accès à la formation ne nécessite pas d'autres prérequis spécifique, par contre des pré-requis pour votre inscription à la certification vous seront demandés par le centre de certification :
- Soit 3 ans d'expérience professionnelle de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment
 - Soit un diplôme de niveau de l'enseignement bac +2 à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, ou un titre professionnel équivalent.

Parcours pédagogique

Conformément à l'arrêté compétences du 01/07/2024 :

Généralités

- Connaissance de l'amiante et des risques liés
- Dates et notions essentielles
- Ensemble des diagnostics réglementaires obligatoires.
- Les caractéristiques des réglementations techniques des IGH, des ERP de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 salariés et des bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.

Contexte réglementaire

• Les normes et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique ainsi que des examens visuels visés à l'article R. 1334-29-3 du même code. Les obligations visées à l'article R. 4412-97, pour les immeubles bâtis, du code du travail .

Contenu

- L'amiante dans les bâtiments (norme NF X 46-020)
- Illustrations des matériaux annexés au décret
- Aspects chantier : examen visuel (norme NF X 46-021), technique de désamiantage, gestion des déchets...
- Analyse de risques (gestion du risque amiante)
- Le Dossier Technique Amiante,
- Repérage avant Démolition
- Repérage avant travaux

Etude de cas et rédaction de rapport (exercices).

NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires.

Méthodes et moyens pédagogiques

MOYENS :

Livret de formation, diaporama interactif, étude de cas, capitalisation connaissances professionnelles, visualisations illustrées de cas pratiques pour faciliter l'acquisition des compétences, matériel de vidéo projection, plateau technique (SAS de sécurité, zone de confinement)

MÉTHODES :

Active, participative et démonstrative

MODALITÉS :

- Présentiel
- Point en amont de la formation avec restitution du besoin
- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation de l'évolution pédagogique
- Évaluation à chaud de satisfaction en fin de formation

Informations modalités et délais d'inscription

DATE :

Nous consulter ou sur <https://www.sonelo.com/>

LIEUX :

Site de formation : Les-Alluets-le-Roi (78) ou Avignon (84)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :

Si prise en charge directe : bulletin d'inscription signé 15 jours avant la formation (paiement avec retour de la convention signée)

Si prise en charge par un organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter de 15 jours à 3 mois avant la formation selon le financeur (accord de prise en charge 7 jours avant le début de formation)

Envoi des documents par mail à contact@sonelo.fr ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS-LE-ROI

Objectifs pédagogiques

Acquérir la méthodologie et les modalités de réalisation des missions de repérage amiante avec mention, dans les immeubles bâtis, prévus par la réglementation française.

Le contenu de la formation est basé sur les exigences de compétences des opérateurs de diagnostic, selon le domaine de diagnostic, telles que définies dans les programmes d'examen de l'annexe 3 de l'arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Qualification Intervenant(e)(s)

Equipe technique SONELO et/ou partenaires référencés

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des acquis par un QCM.

Note minimale : 10/20 pour validation de la formatio

Modalités d'Accessibilité

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

€ Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **500.00 €**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



Contactez-nous !

SONELO Formation

Tél. : 01.39.75.36.96

Mail : contact@sonelo.fr